



La lettre d'information du
PARLEMENT AVENIR MONTAGNE 09

Le 29/06/2026 - Communiqué de presse - Auteur : Parlement Avenir Montagne 09 | Temps de lecture : +/- 45 secondes

PAM09 | Projet d'arrêté relatif à la mise en place de mesures d'effarouchement de l'ours : votre avis compte !



Donnez votre avis favorable au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 mai 2023 relatif à la mise en place de mesures d'effarouchement de l'ours brun dans les Pyrénées pour prévenir les dommages aux troupeaux.

[CLIQUEZ ICI POUR DONNER VOTRE AVIS !](#)

Objectifs :

- Concilier la protection de l'ours brun et le maintien d'une activité pastorale viable en montagne
- S'inscrire dans le cadre du Plan d'action Ours brun 2018-2028 pour favoriser une coexistence durable.
- Permettre aux éleveurs, bergers, gestionnaires d'estives et lieutenants de louveterie formés par l'OFB de participer aux opérations d'effarouchement renforcé
- Garantir un encadrement strict : formation obligatoire, validation préfectorale, comptes-rendus détaillés et contrôle des interventions
- Améliorer la réactivité après les attaques et compléter l'action de l'Office français de la biodiversité sur le terrain
- Utiliser l'effarouchement simple et renforcé comme une mesure complémentaire lorsque les moyens de protection classiques ne suffisent plus
- Renforcer les conditions d'une coexistence équilibrée entre la conservation de l'ours brun et les activités d'élevage
- Tenter de créer de la peur envers l'ours.

Pour toutes ces raisons, un avis favorable à ce projet d'arrêté est nécessaire.

N'hésitez pas à soutenir cette démarche en déposant votre avis !